

27. JUNI 1925

97

63

E 2200 London 37, Dossier-Nr. I. C. 8.

*Der Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta,
an den schweizerischen Gesandten in London, C. R. Paravicini*

S KD.

Berne, 27 juin 1925

En nous référant à votre lettre du 23 juin¹, nous avons l'honneur de vous communiquer sous ce pli la copie du rapport que M. Trembley nous a adressé, le 17 juin², pour faire suite au rapport du 11 juin³ dont vous connaissez déjà le contenu.

Ainsi que vous le verrez, les négociations relatives à la conclusion d'un traité d'amitié et d'un accord commercial entre la Suisse et l'Égypte, qui paraissaient en fort bonne voie, se sont brusquement trouvées dans une impasse et ont été interrompues.

La plupart des étrangers en Égypte bénéficiant du régime de l'exterritorialité judiciaire absolue à l'égard de la juridiction locale, il nous paraît impossible d'admettre que les Suisses puissent être poursuivis par l'Autorité indigène pour certains délits politiques et, notamment, pour le crime de lèse-majesté qui est interprété en Égypte de la façon la plus extensive. Le Gouvernement égyptien, qui vient de faire accepter par l'Allemagne ce que nous lui refusons, déclare ne pas vouloir se contenter des concessions que nous serions disposés à consentir dans ce domaine. Une entente sur ce point paraît, dans ces conditions, fort difficile.

Tout en regrettant vivement d'échouer si près du but, nous ne voyons pas le moyen de modifier notre point de vue. Malgré les inconvénients d'ordre politique

1. E 2001 (C) 1/19.

2. *Trembley berichtete: [...]* Je lui /*Waguih Pacha*/ demande s'il pense pouvoir prochainement soumettre notre projet. Il me répond que ces jours prochains, il va être complètement absorbé par la mise au point et la signature du traité allemand. Puis il ajoute nerveusement: Croyez-vous que cela sera facile de soumettre au Conseil votre projet? Vous avez rejeté les deux points auxquels nous tenons essentiellement: les réserves pénales et l'appel. Votre concession au sujet du Ministère Public est inadmissible. C'est presque de l'impérialisme (sic) d'avoir la prétention d'appeler devant un tribunal consulaire un magistrat égyptien qui représente le Gouvernement et la Nation. Comment voulez-vous qu'il s'abaisse à venir devant votre tribunal? Ce serait une humiliation. Je réponds que je ne comprends pas son point de vue et qu'il s'est complètement mépris sur la nature de la concession importante qui a été faite. En la faisant, le Gouvernement suisse a uniquement cherché à venir à la rencontre des desiderata égyptiens; c'est d'ailleurs là, comme je le lui ai déjà dit, l'extrême limite à laquelle il puisse aller et qu'il serait illusoire de chercher une entente au-delà. /.../

J'ai quitté Waguih avec la conviction /.../ qu'il n'y avait plus rien à faire pour le moment. /.../

Ce n'est pas sans regret que j'enregistre cet échec. Mais, après avoir encore beaucoup réfléchi à leurs conséquences possibles, je suis pleinement d'accord avec vous que les réserves égyptiennes ne pouvaient pas être acceptées et que mieux vaut le statu quo.

Rien ne me retenant plus ici, je compte partir dans une dizaine de jours. Mon premier soin, en arrivant en Suisse, sera de me rendre à Berne, et de me présenter à vous au Palais Fédéral (E 2001 (C) 1/19).

3. E 2001 (C) 1/19.

qu'elle présente, la situation des Suisses en Egypte est pratiquement très supportable et nous rendrions un mauvais service à nos ressortissants en concluant avec le Gouvernement égyptien un traité qui affaiblirait leur statut juridique actuel et les exposerait en fait à de multiples vexations de la part des Autorités indigènes.

Nous nous rangeons donc entièrement à l'avis de M. Trembley que la meilleure tactique à adopter, pour le moment, est de rester sur nos positions actuelles et d'attendre les événements.

Notre négociateur, qui s'est acquitté de sa tâche d'une façon très habile et très consciencieuse et qui, même s'il ne peut aboutir, a droit à notre gratitude pour avoir fait faire au problème compliqué de nos relations avec l'Egypte un pas en avant considérable, sera sans doute à Berne au début de juillet. Nous nous réservons d'examiner avec lui la situation dans son ensemble. Nous étudierons, en particulier, si une démarche de votre part auprès du Ministre d'Egypte à Londres pourrait contribuer à préparer le terrain en vue d'une reprise des négociations cet automne et nous ne manquerons pas de vous faire part des conclusions auxquelles nous arriverons.

En attendant de nouvelles instructions, nous vous saurions gré d'éviter toute démarche au sujet de cette affaire. Si le Ministre d'Egypte prenait l'initiative de vous aborder à ce propos, vous nous obligeriez en feignant d'ignorer encore la rupture des négociations.